

MAIRIE DE MEZILHAC
07530

Tél/Fax : 04 75 38 77 26

Courriel : mezilhac.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2017
SUITE A CONVOCATION DE MONSIEUR LE MAIRE EN DATE DU 13/12/2017

Conseillers présents : Josiane MEDICO, H. TARIOT, D. MATHON, J.SOUBEYRAND, G. FAURE, M.SEVEYRAC, B.TEYSSIER, Marie José SOLE GIRAUD.

Conseillers absents : R.ETIENNE J.MATHON

Secrétaire de séance : Marie José SOLE GIRAUD

La séance est ouverte à 17h30.

Présents : 08 Votants : 08

1° Délibération approuvant le périmètre du nouvel établissement appelé « Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche » crée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Voté à l'unanimité.

2° Délibération validant proposition dénomination des rues et chemins dans le cadre de l'adressage communal.

Voté à l'unanimité.

3° Délibération fixant la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens d'incendie et de secours ainsi que leurs ressources.

Voté à l'unanimité.

4° Délibération autorisant Monsieur le Maire à mettre en place le R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1^{er} janvier 2018.

Voté à l'unanimité

5° Délibération portant sur définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la Z.A.E. des tuileries à Aubenas.

Voté à l'unanimité

6° Délibération portant sur définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers de la Z.A.E. de Ponson Moulon à Aubenas.

Voté à l'unanimité.

7° Délibération pour approbation de la convention temporaire de coopération et de gestion entre la commune d'Aubenas et la C.C.B.A. pour la Z.A.E. Ponson-Moulon.

Voté à l'unanimité

8° Délibération fixant barème eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Eau : Abonnement annuel 70 € Le m3 consommé 0.65€

Assainissement pour chef-Lieu : Abonnement annuel 60 € Le m3 consommé 0.35 €

Voté à l'unanimité

9° Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux de mise en accessibilité de la mairie et transfert de l'agence postale suite au choix des entreprises après consultation.

Voté à l'unanimité

10° Délibération autorisant Monsieur le Maire à passer un convention de déneigement avec la commune de Marcols les Eaux.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h00.

Les délibérations sont disponibles au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Fait à Mézilhac le samedi 23 décembre 2017

Pour affichage et publication



Le Maire
SOUBEYRAND Jacky

Mairie 07530 Mézilhac téléphone/fax 04 75 38 77 26